

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1143 expulsant un individus du territoire

n° 1143

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1948

Date de publication
19 novembre 1948

Date du numéro
30 novembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 188: Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié : Sur proposition du chef du service de la sûreté,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances le nommé Houssein Farah, Somali Haber-Aoual Djibril Abokor B ah Abar Aden, né vers 1923, à Hargueissa (Somalie britannique), fils de feu Farah Raskalé et de Aourala Aouad, ex-milicien, mle 1907, licencié par mesure disciplinaire, Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation: Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.